



Honoraires de l'Agence

Au 01 Janvier 2023

Inférieur à 80 000 Euro	Forfait 5 000 Euro TTC
De 81 000 Euro à 400 000 Euro	6 % TTC
Supérieur à 400 000 Euro	5 % TTC
Terrains	10 % TTC
Fonds de Commerce	8 % TTC

TVA 20%

Evaluation sommaire de la répartition des charges d'une agence immobilière

- 1/4 pour les frais de téléphone, d'annonces permettant de proposer les biens à la vente
- 1/4 pour les frais administratifs
- 1/4 pour les assurances personnelles, caisses de garantie, syndicat obligatoire
- 1/4 pour la rémunération du personnel de l'agence

Les Honoraires sont à la charge du vendeur